

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 10 septembre 2024, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :

M.	Roberto Blondin, maire
MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère
MM.	Jeannot Couture, conseiller Patrick Lebreux, conseiller Jacques Roussy, conseiller Roland Vallée, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière
René Desbois, inspecteur municipal et directeur des travaux publics

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 20:25 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2024-10-208

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2024
- 4- Correspondance
- 5- Liste des fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Présentation des états comparatifs
- 7- Renouvellement billet municipal #6
- 8- Proposition logiciel pour élections – Sygem
- 9- Appui au maintien de la gestion intégrée du traitement des appels d'urgence
- 10- Demande de don – Association Épilepsie Gaspésie Sud
- 11- Demande de commandite – Campagne du cancer du sein
- 12- Autres sujets :
 - Asphaltage rue Berthelot et rue du Village
 - Demande de modification d'horaire de travail – Employé #02-0003
 - Recrutement d'un futur employé
 - Approbation du budget révisé – O.M.H. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
 - Achat de bottes de sécurité – Employé #05-0019

- 13- Période de questions
- 44- Clôture de la session

2024-10-209 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2024**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 10 septembre 2024 tel que rédigé.

2024-10-210 **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de septembre 2024.

2024-10-211 **Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2024.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de septembre 2024.

2024-10-212 **PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS**

Selon l'article 176.4 du Code municipal, le greffier-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs :

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Lesdits états comparatifs, au 30 septembre 2024, ont été remis aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent en prendre connaissance ; une séance extraordinaire aura lieu avant la fin octobre 2024 afin que la greffière-trésorière puisse fournir certaines explications et répondre aux questions des conseillers, s'il y a lieu.

2024-10-212-2

PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS – AUGMENTATION QUOTE-PART SERVICE INCENDIE PORTÉE AU SURPLUS

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du partage des coûts du service incendie avec la ville de Grande-Rivière pour 2024 n'avait pas été identifiée lors de la présentation du budget 2024 de la municipalité ;

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation des sommes requises au surplus accumulé de la Municipalité, soit 37 471 \$ (correspondant à la part du financement de la nouvelle caserne) plus 12 054 \$ pour l'ajustement de la facturation 2023.

2024-10-213

RENOUVELLEMENT BILLET MUNICIPAL #6

CONSIDÉRANT QUE le billet municipal #6 pour l'emprunt de 51 200 \$ de la Municipalité chez Desjardins en vertu du règlement d'emprunt numéro 2019-347 arrive à échéance le 15 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de régler le solde de 37 800 \$ restant à payer sur le prêt ou de procéder à un refinancement de gré à gré dudit montant ;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 4 octobre 2024, le taux d'intérêt est de 3,97 % ;

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal procédera au refinancement du billet municipal #6 en vertu du règlement d'emprunt numéro 2019-347 pour la somme de 37 800 \$ à la prochaine séance du conseil municipal.

2024-10-214

PROPOSITION LOGICIEL POUR ÉLECTIONS - SYGEM

Il est proposé par Dorine L.-Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal ne juge pas nécessaire l'acquisition du logiciel SYGEM pour les élections municipales de 2025.

2024-10-215

APPUI AU MAINTIEN DE LA GESTION INTÉGRÉE DU TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE le service de traitement des appels d'urgence primaires (911) et secondaires (pompiers) pour le territoire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé fait l'objet de deux ententes de services avec le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) pour le service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 911 et pour le service secondaire d'appels d'urgence (SSAU) incendie ;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes seront respectivement renouvelées automatiquement le 1^{er} décembre 2024 et le 1^{er} janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement actuel des services permet une gestion intégrée du traitement des appels d'urgence entre les différents services impliqués ;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 15 qui a une incidence directe sur la gouvernance du CAUREQ ;

CONSIDÉRANT la possibilité que le fonctionnement des opérations du CAUREQ soit impacté et que la gestion intégrée du traitement des appels d'urgence soit compromise ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande au CAUREQ, sans égard au mode de gouvernance qui sera mis en place, de conserver une gestion intégrée pour le traitement des appels d'urgence en provenance du territoire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ;

QUE, dans le cas contraire, le conseil municipal se réserve le droit d'étudier d'autres options qui permettraient de conserver ce standard et, le cas échéant, de mettre fin auxdites ententes conformément aux dispositions prévues à l'article 10 de celles-ci ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ ainsi qu'à toutes les municipalités et communautés autochtones membres afin de solliciter leur appui.

2024-10-216

DEMANDE DE DON – ASSOCIATION ÉPILEPSIE GASPÉSIE SUD

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal n'octroie pas de don à l'Association Épilepsie Gaspésie Sud cette année.

2024-10-217

DEMANDE DE COMMANDITE – CAMPAGNE DU CANCER DU SEIN

Il est proposé par Dorine L.-Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise une commandite de 200 \$ pour la campagne du Cancer du sein.

2024-10-218

ASPHALTAGE RUE BERTHELOT ET RUE DU VILLAGE

Madame Nadine Lelièvre, conseillère municipale, se retire des délibérations entourant ce point à l'ordre du jour en indiquant un potentiel conflit d'intérêt.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de redirection d'eau sur le terrain du matricule # 1063-93-7233, tels qu'approuvés par le conseil municipal lors de la séance du 10 septembre 2024, requièrent de l'asphaltage afin de remettre en état la chaussée devant ledit terrain ;

CONSIDÉRANT QU'une section de la rue Berthelot a été abîmée par les activités de déneigement et d'épandage d'abrasif des camions de la municipalité sur un sol précaire en raison des conditions climatiques de la saison hivernale 2023-2024 ;

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'asphaltage devant le terrain du matricule # 1063-93-7233 et d'une section de la rue Berthelot, en compensant la majorité des coûts associés auxdits travaux par le report de l'asphaltage d'une partie de la route Saint-Paul.

2024-10-219

DEMANDE DE MODIFICATION D'HORAIRE DE TRAVAIL – EMPLOYÉ #02-0003

CONSIDÉRANT QUE l'employé #02-0003 a demandé une réduction de son horaire normal de travail de 5 jours à 3 jours par semaine ;

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal approuve la demande l'employé #02-0003 et que le nouvel horaire régulier de travail de cet employé soit du lundi au mercredi inclusivement ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à modifier en conséquence l'horaire de travail de l'employé #02-0003 afin d'assurer une relève pour les activités/tâches le jeudi et le vendredi avant-midi.

2024-10-220

RECRUTEMENT D'UN FUTUR EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT l'absence prolongé d'un employé attitré au déneigement ;

CONSIDÉRANT l'approche de la saison hivernale ;

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le recrutement et l'embauche de façon temporaire d'un employé, en période d'essai ;

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale à signer tout document en lien avec le recrutement et l'embauche d'un futur employé pour le déneigement.

2024-10-221

APPROBATION DU BUDGET REVISE – O.M.H. DE SAINTE-THERESE-DE-GASPE

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte les révisions budgétaires de l'O.M.H. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé en date du 4 octobre 2024 qui établissent la participation de la Municipalité, passant ainsi de 8 708 \$ à 6 208 \$.

2024-10-222

ACHAT DE BOTTES DE SECURITE – EMPLOYE #05-0019

CONSIDÉRANT QUE l'employé #05-0019 a fait part à la directrice générale de l'usure prématurée de ses bottes de sécurité ;

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de nouvelles bottes de sécurité pour l'employé #05-0019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2024-10-223

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre, à 21:18 heures.

Roberto Blondin, maire

Karine Lachance, directrice générale
et greffier-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »